



ADDICT'INFO



SOMMAIRE



- Objectifs
- Pourquoi une démarche de prévention en entreprise?
- La consommation des produits : quelques chiffres
- Les effets recherchés
- Les conduites dopantes
- La réglementation
- Le groupe ADDICT'INFO : les différents modules



OBJECTIFS

- **Informer et sensibiliser** sur les risques liés à de produits psychotropes au travail.
- Amorcer ou prolonger une **démarche de prévention** dans l'entreprise en collaboration avec le médecin du travail.



POURQUOI UNE DEMARCHE DE PREVENTION EN ENTREPRISE ?

Les avantages pour l'entreprise

- Diminution du nombre, de la gravité des accidents et de l'absentéisme liés aux troubles du comportement
- Augmentation des performances et de la productivité de l'entreprise
- Amélioration de l'image de la société à l'extérieur (vis à vis des partenaires)
- Amélioration de l'image de la société
- Amélioration de la cohésion au sein de l'entreprise

Les avantages pour le salarié

- Préservation de l'état de santé et de la qualité de vie
- Maintien des capacités d'adaptation
- Conservation des liens familiaux, sociaux, professionnels



CONSOMMATION DE CANNABIS

- **40%** des Ligériens ont expérimenté le cannabis (Source Baromètre santé INPES 2014/2016 Région Pays De Loire)
- **3%** présenterait des signes d'usage problématique (Source Baromètre santé INPES 2014/2016 Région Pays De Loire)
- **9%** des salariés ont consommé du cannabis en 2014 (Source MILDECA 2014/2015)



*soit environ 49 millions

Expérimentateurs : personnes ayant consommé au moins une fois au cours de leur vie
Actuels : consommateurs dans l'année
Réguliers : au moins 10 consommations de cannabis dans le mois

Infographie OFDT



CONSOMMATION DE BENZODIAZEPINES



Les médicaments psychotropes sont en 3ème position en terme de consommation après l'alcool et le tabac *(source : www.inrs.fr/media.html)*

- 131 millions de boîtes de médicaments contenant des benzodiazépines ont été vendues en France sur une année *(Source ansm.santé.fr/2013)*
- 53,2% d'anxiolytiques
- 40,5% d'hypnotiques
- Age moyen du consommateur 56 ans



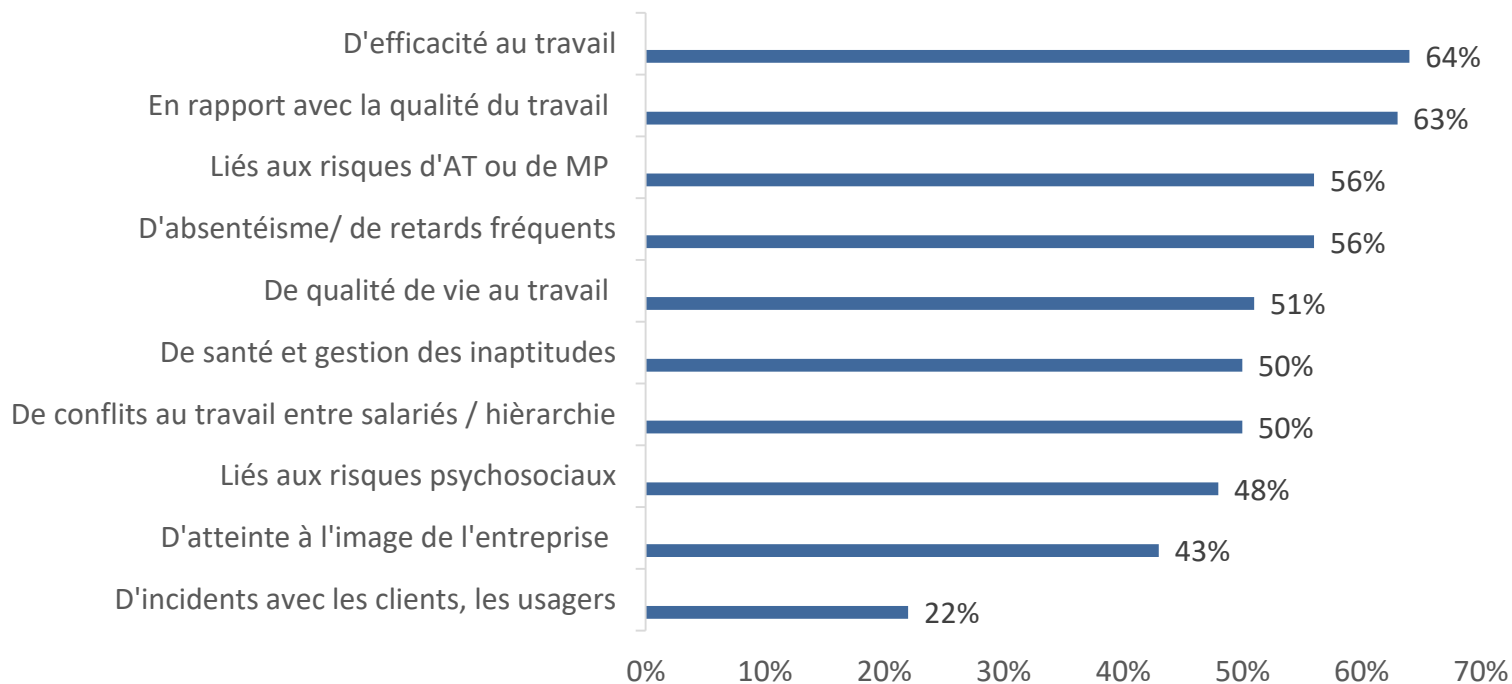
CONSOMMATION D'ALCOOL



- Usage hebdomadaire de consommation d'alcool dans notre région (15-75 ans) : **52% contre 48%** en France (Source Baromètre santé INPES 2014/2016 Région Pays De Loire)
- Au cours des 12 derniers mois : **45%** des Ligériens ont une consommation d'alcool à risque contre **37%** en France (Source Baromètre santé INPES 2014/2016 Région Pays De Loire)
- **7,8% des salariés** dans notre pays ont un problème avec l'alcool. Monter dans l'encadrement serait un facteur de risque (Source MILDECA 2014/2015)
- **10 à 20 %** des accidents du travail seraient dus directement à l'alcool, la plupart d'entre eux survenant chez des personnes non dépendantes (INSERM 2003)

LES IMPACTS DE LA CONSOMMATION D'ALCOOL DES SALARIES SUR LE TRAVAIL

(enquête BVA 2014)





✓ PSYCHOTROPE

Substance chimique ou naturelle capable de modifier l'activité mentale ou le comportement d'un individu en entraînant des changements dans ses perceptions, son humeur et sa conscience.





L'Effet Stimulant



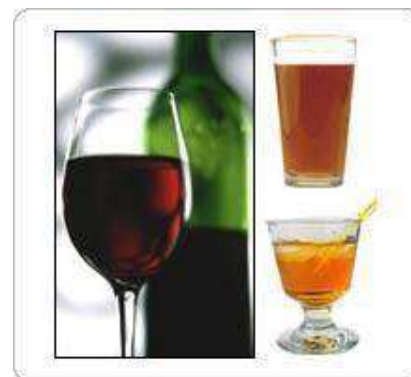


L'Effet Hallucinogène



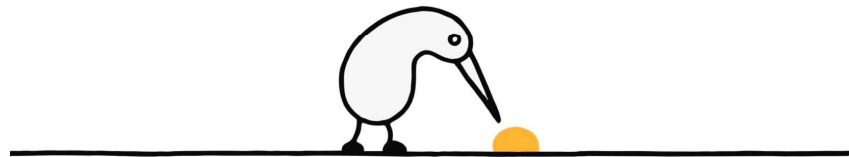


L'Effet Sédatif



L'ADDICTION

- Faire le lien avec l'ordi Addict'info pour voir le film



QUESTION

Quels sont liens entre les consommations de substances psychoactives et le travail ?



CONDUITES DOPANTES

Ressources pour le salarié
quatre fonctions:



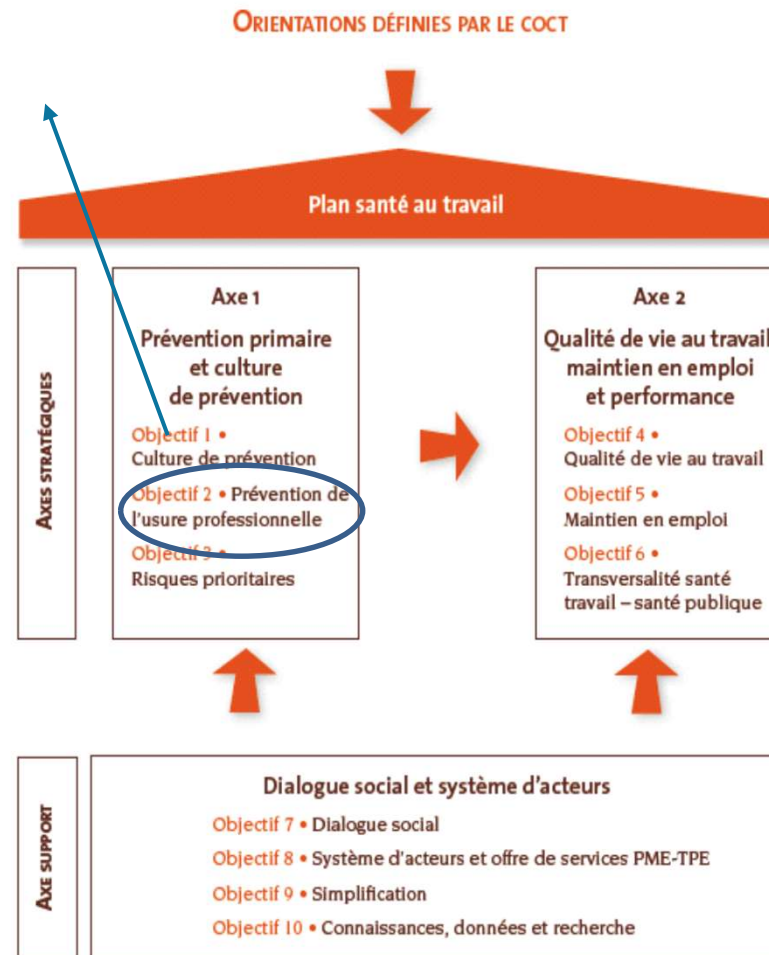
- ✓ **S'anesthésier pour tenir, calmer la douleur, la peur, oublier, tromper l'ennui**
- ✓ **Se stimuler pour garder le rythme, pour gagner en confiance, en performance**
- ✓ **Récupérer pour être opérationnel dans la durée et en particulier pouvoir dormir**
- ✓ **S'intégrer à travers des usages collectifs et des dynamiques cohésives de détente**

(Source: Santé et travail / Avril 2017/ Quand le travail pousse au dopage)

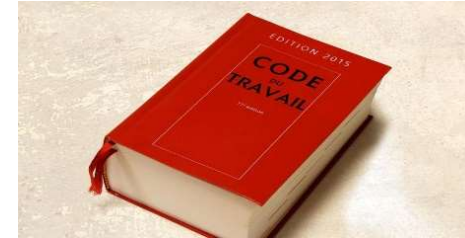


LE PLAN SANTE TRAVAIL 2016-2020

- **Action 2.11** Prévenir les pratiques addictives en milieu professionnel
- **Améliorer la connaissance**, qualitative et quantitative, des pratiques addictives en milieu professionnel et de leurs conséquences en s'appuyant notamment sur les services de santé au travail.
- **Mieux former les acteurs de la prévention**, et en particulier les personnels des services de santé au travail, au repérage et à la prévention des pratiques addictives, notamment en déployant la formation au repérage précoce et à l'analyse des situations de travail susceptibles de favoriser des pratiques addictives, et en informant sur les ressources disponibles pour l'accompagnement et la prise en charge des personnes.
- **Promouvoir le débat entre acteurs de l'entreprise sur les pratiques addictives en milieu professionnel**, encourager la concertation sur les mesures de prévention dans le cadre du dialogue social et diffuser auprès des employeurs et des CHSCT des bonnes pratiques en matière de prévention collective, incluant des mesures d'organisation du travail.



LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR



- **Article L4121-1**

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs

- **Article L4121-2**

L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'article L4121-1 sur le fondement des principes généraux de préventions suivants

(Source : code du travail)



LES SERVICES DE SANTE AU TRAVAIL

[...]

Conseillent les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, **de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail**, de prévenir ou de réduire la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs.



HISTORIQUE DU GROUPE ADDICT'INFO



2004

Création d'un groupe de travail axé sur la notion d'aptitude ou d'inaptitude des salariés ayant un problème avec l'alcool.

2008

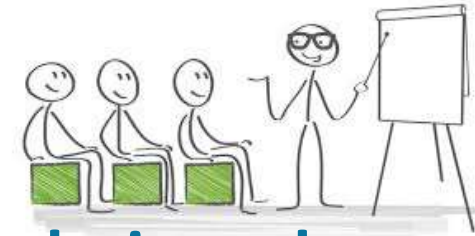
Réflexion sur les produits psychotropes toujours en lien avec notion d'aptitude et d'inaptitude.

Réalisation d'un module d'informations sur les addictions à destination des salariés et encadrants des entreprises adhérentes et création du groupe **ADDICT'INFO**

Le groupe: Pluridisciplinarité et formation spécifique



DES MODULES ADAPTES



Des supports adaptés à différentes populations de salariés

Initial

Encadrants

Apprentis

Usagers des ateliers protégés



Merci pour votre attention

Contacts :

Mail : addictions@st72.org

Téléphone : 06 09 34 50 10

